

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/battre-le-pave-et-battre-le-tambour>

Battre le pavé et battre le tambour

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : lundi 23 septembre 2019

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Battre le pavé et battre le tambour

« Je restitue, telles que nous les a transmises le journal Le Monde, quelques déclarations de nos autorités ecclésiastiques prononcées lors de la conférence organisée par la Conférence des évêques de France ce lundi 16 septembre dernier.

Mgr Éric de Moulins-Beaufort, Archevêque de Reims et président de la CEF : « Nous devons constater que nos responsables politiques restent aveugles aux enjeux de ce qu'ils vont décider. » et qu'ils ne « tiennent pas vraiment compte du résultat des états généraux de la bioéthique » (qui ont précédé le vote de la loi).

Mgr Michel Aupetit, Archevêque de Paris : « Nous sommes dans l'ère du professeur Nimbus et des savants fous ». Il avait ajouté « le principe de précaution ne s'applique pas. C'est pour le moins étonnant » (ce principe figure en effet dans le préambule de la Constitution de la cinquième république, entré en vigueur le 1er mars 2005, article 5 de la charte de l'environnement).

Mgr Pierre d'Ornellas Archevêque de Rennes et spécialiste de la bioéthique à la CEF : « Une telle révolution dans le droit de la filiation est-elle voulue par le peuple français ? »

Sur la manifestation du dimanche 6 octobre, Mgr de Moulins-Beaufort a déclaré après la conférence, devant la presse « Je ne vois pas comment nous pourrions empêcher des citoyens catholiques ou non, inquiets de ce projet de loi, de manifester s'ils pensent que c'est un moyen utile pour se faire entendre et faire progresser le débat. Et j'aurais même tendance à dire qu'ils ont le devoir de le faire. »

« Le devoir de le faire ». Cette expression employée après mûre réflexion, on peut s'en douter, me fait revenir sur un point de mon précédent blog. Je maintiens tout ce que j'ai écrit, y compris mes craintes pour la manifestation du 6 octobre. Mais, ayant entendu nos évêques dire, depuis la place où Dieu les a mis, leurs tristes constats et leurs graves inquiétudes, au point que leur président évoque devant la presse le devoir de manifester si l'on pense que le projet gouvernemental est mauvais, j'estime que rien ne doit plus nous arrêter maintenant pour aller manifester le 6 octobre. Certains propos ne devraient donc plus être entendus, notamment la critique persistante adressée aux évêques quant à leur supposée tiédeur. Être évêque n'a jamais été facile, et la tâche se complique d'autant plus que la portion d'Eglise donnée à diriger est divisée. En 2013 les divisions sur le mariage pour tous étaient patentes à l'intérieur même de l'épiscopat. Certaines déclarations publiques l'avaient prouvé. De même chez les laïcs catholiques et parmi les médias de service. Sans vouloir excuser ces divisions, il faut reconnaître, si du moins on a un peu d'expérience de la vie publique, que les différents problèmes posés par la loi Taubira étaient diaboliquement embrouillés. Les évêques et leur conférence épiscopale avaient à gérer cette difficulté, pris entre les feux croisés d'un gouvernement malveillant et d'une presse hostile, prête à tout pour les contrer. Ils avaient, très certainement de plus, connaissance d'éléments que nous n'avons pas. On ne peut juger. En revanche on peut se poser des questions sur la manière dont fut gérée la Manif pour tous, et surtout ses suites.

Aujourd'hui, les évêques qui ont parlé aux Bernardins, dans leurs styles différents, ont montré un front uni dans leurs déclarations hostiles à la loi gouvernementale. Ils n'ont pas appelé à manifester, estimant que, présentement, ce n'était pas leur rôle que de prendre pareille initiative, ils comptent agir autrement. Comme responsables du peuple chrétien, compte tenu des problèmes actuels de maintien de l'ordre, et à partir du moment où ils ont été très clairs sur la doctrine, ils estiment ne pas devoir prendre le risque de faire descendre leurs fidèles dans la rue. Si des violences se produisent, ils ne doivent pas comme évêques être accusés d'en porter la responsabilité. C'était aussi mon souci, qu'on se reporte à mon blog précédent ! Un évêque n'est ni un chef de parti, ni un responsable syndical.

Cela dit, l'expression du président de la Conférence des évêques de France est à la fois claire et courageuse. Parce qu'il a parlé de devoir de manifester pour qui désapprouvait cette loi monstrueuse, nous pouvons, nous prêtres et laïcs qui refusons cette nouvelle société inhumaine, dépasser nos craintes et prendre des risques. Personnellement j'irai manifester, comme prêtre, comme catholique et comme citoyen. Car le désir du président de la CEF de poursuivre le dialogue avec l'Etat, comme sa compréhension fraternelle manifestée clairement pour les manifestants du 6 octobre, nous donnent le droit de penser que le pouvoir politique peut, et même doit, nous traiter avec respect. S'il est raisonnable, il doit tenir compte du fait que l'épiscopat catholique, tout en n'organisant pas lui-même la manifestation, considère par la voix autorisée de son président qu'il est légitime de s'y rendre. Aucun débordement violent n'est à craindre des manifestants. Il me semble très possible que tout se passe dans le calme si de bonnes consignes sont données aux forces de l'ordre, et si les fauteurs de troubles sont par avance découragés d'agir. Et c'est la une affaire de professionnels.

Comprenne qui voudra... ! Dans le cas contraire, que je ne puis imaginer une seconde, cela voudrait dire que le nouveau pouvoir se révèle pire que le précédent et se moque cyniquement de l'Eglise catholique, contradictions du discours présidentiel des Bernardins à l'appui ! A la déloyauté, il ajouterait une grave faute.

Ces mises au point faites, si nous voulons que la manifestation du 6 octobre soit utile pour la défense de la dignité humaine, il faut dire un ensemble de choses et ne pas se focaliser sur la seule PMA ! Cette dernière d'ailleurs n'a pas commencé de poser problème que depuis cette seule année 2019. Son développement depuis les années 1970 et sa mise en oeuvre auraient dû heurter toute conscience catholique du fait de son principe, et du fait de sa technique qui nécessite la surproduction d'embryons. Le premier « bébé éprouvette » naissait en 1981. Il se trouvait bien peu de gens à l'époque pour dénoncer les dangers qui menaçaient. Un exemple, et j'en laisse volontairement de côté une quantité d'autres : indépendamment de la question du couple (homme et femme, couple homosexuel, femme célibataire, etc.), il faut beaucoup d'embryons pour obtenir une naissance. On « produit » donc forcément trop d'embryons, dits surnuméraires, promis aux études, à diverses expériences, puis à l'incinérateur[1]. Ils sont autant d'avortements qui ne disent pas leur nom. Un confrère le rappelait très bien dans France Catholique en évoquant l'encyclique *Humanae Vitae* de 1968 qui affirmait que l'homme n'a pas sur son corps un pouvoir illimité et qu'il faut respecter les rythmes naturels de la fécondité. Il citait aussi à juste titre l'instruction *Donum Vitae* de 1987 de la Congrégation pour la doctrine de la foi qui enseignait clairement que « les méthodes de la PMA ne sont pas à rejeter parce qu'artificielles (...) mais qu'elles sont à évaluer moralement par référence à la dignité de la personne humaine, appelée à réaliser la vocation divine au don de l'amour et au don de la vie ». Fortement peccamineuse, dans le cadre du mariage homme femme, elle le devient encore plus chez deux personnes de même sexe : au traitement indigne réservé aux embryons surnuméraires s'ajoute la naissance difficile et sélectionnée sur catalogue d'enfant privé de pères. Il y va de la liberté de chacun d'admettre qu'une femme ait parfaitement le droit de refuser la compagnie d'un homme, tout comme des relations sexuelles. Mais il serait dans ce cas raisonnable et donc nécessaire, pour le respect des droits des enfants et pour le bien commun, qu'elle se garde de la maternité. Dans de pareils cas, le désir de maternité accompagné du rejet de la paternité, entre en conflit avec les intérêts de l'enfant. Une société humaine civilisée se devrait de refuser de légaliser de telles situations.

Mais ce n'est pas chose facile, tant les autorités qui normalement devraient guider cette société ont fait preuve depuis des années de parti pris idéologique pour traiter des plus graves problèmes de bioéthique. Il y a eu fort heureusement des exceptions. Chez les scientifiques, dès 1981, j'ai le souvenir précis d'avoir entendu le professeur Jacques Testart, un des pères du bébé éprouvette, nous dire en conférence son effroi pour ce qu'il prévoyait pour l'avenir et annoncer la fin de ses travaux. Le pire, qui était prévu par quelques scientifiques, commence à se manifester. On ne peut plus le camoufler comme on le fit en 1981. En fait, comme je l'ai écrit dans mon précédent blog, tout avait commencé en 1967 avec la pilule dite contraceptive, mais en réalité abortive, et le reste a suivi. Tout comme après la PMA, viendra la GPA et le reste, qui d'ailleurs est déjà là, euthanasie, suicide assisté. Et on ne s'arrêtera pas là !

Il faut bien comprendre aussi que beaucoup de ceux qui décident de telles choses, ne sont ni des sadiques, ni des pervers, ni des mégalomanes. Je dis « beaucoup » parce que chez certains, le « cocktail psycho-pathologique » me semble bien exister. Cela dit la majorité pense agir dans l'intérêt de l'humanité, conformément à cet « intérêt général » si cher aux révolutionnaires « éclairés » de 1789. Citons l'emblématique premier article de la célèbre Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, véritable bonbon au cyanure pour ceux qui veulent se donner la peine d'y réfléchir. Voici le sucre : « Les hommes naissent libres et égaux en droit ». Comme c'est bon ! Plus de privilèges dus à la naissance ou à autre chose, l'égalité pour tous, chacun aura son carrosse, etc.

Et maintenant le cyanure : « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Cette notion « d'utilité commune » est à la base de tous les plus grands crimes commis de cette époque jusqu'à nos jours. Pourquoi ? Parce que l'article 3 stipule que « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation ». Les auspices de l'Être Suprême (expression qui, ne l'oublions pas, recouvre deux sens à ce moment-là : le plus répandu, le Dieu de la Bible, et pour les esprits dits éclairés, le dieu des philosophes, Rousseau en particulier), sous lesquels nos rédacteurs prétendaient se placer, sont éclipsés par cet article 3. La Nation, en fait, remplace Dieu et son premier lieutenant laïc, le roi. Cela donnera la Constitution civile du clergé asservissant l'Eglise à l'Etat, je le rappelle. Et pour le sujet qui nous préoccupe, c'est bien évidemment la Nation qui définira « l'utilité commune ». Et même ce qu'est un homme. Car celui qui n'acceptera pas (volontairement ou involontairement) le contrat social voulu par la Nation, n'aura aucune utilité pour la société, et sera écarté de l'humanité.

Ainsi Robespierre put-il déclamer un magnifique discours contre la peine de mort le 30 mai 1791 à l'assemblée constituante, et se prononcer pour la mise à mort sans procès du roi sans se contredire. « Quant à Louis je demande que la Convention nationale[il faut bien comprendre : sans appel au peuple] le déclare, dès ce moment, traître à la nation française, criminel envers l'humanité... ». Et l'orateur de préconiser son assassinat aux Tuileries et la construction d'un monument commémoratif. Nous étions le 3 décembre 1792. Déjà avant que l'assemblée décidât de l'opportunité d'un procès, il s'était prononcé contre le principe, à la suite du discours de Saint Just allant dans le même sens. Je cite de très courts extraits de ce fidèle disciple de Robespierre « Juger c'est appliquer la loi. Une loi est un rapport de justice : quel rapport de justice y-a-t-il donc entre l'humanité et les rois ? (...) On ne peut régner innocemment : la folie en est trop évidente. Tout roi est un rebelle et un usurpateur » (13 novembre 1792). Ainsi Louis XVI, parce qu'il est roi, est exclu de l'humanité et de ses droits de justice. Ennemi par nature de la république (il ne peut que régner ou mourir), il est qualifié de rebelle et d'usurpateur. Le « procès » eut quand même lieu, mais dans des conditions telles que le roi sera traité en ennemi, pire que présumé coupable, clairement digne de mort dès les premiers mots que lui adressa Barère qui présidait la Convention : « Louis, la Nation vous accuse ». La mort était alors certaine, comme elle le fut pour les prêtres qui refusèrent de signer la Constitution civile du clergé, même et surtout quand elle fut condamnée par le Pape en 1791 avec la déclaration des droits de l'homme. Les agents de la superstition ne pouvaient prétendre être considérés comme des hommes dans cette république des Lumières, de même que tous ceux en qui coulait le sang royal ou qui avaient approché la royauté de trop près. Les tueurs jacobins s'entretenaient par la suite en affichant les mêmes principes « d'utilité commune ». Les victimes perdaient ainsi tout naturellement leur humanité de par leurs crimes et la

gêne qu'elles causaient au Bien, aussi absolu que la Vertu dont Robespierre devint vite le grand prêtre. De la sorte, les girondins furent rendus coupables du crime de fédéralisme qui aurait détruit la République une et indivisible. Donc ils ne pouvaient plus être des hommes. Quant aux Vendéens tenant à leur religion catholique et à la fidélité au Pape, ils furent tous baptisés du nom de brigands, des sous-hommes (femmes, vieillards, enfants) tous dangereux pour le pacte social nouveau et trop dégénérés pour pouvoir comprendre la nouvelle société des lendemains qui chantent. Une seule solution pour l'intérêt général : le génocide au nom du Bien. De 1789 à 1799 (année du coup d'État de Bonaparte le 18 brumaire), voilà donc dix années de régime républicain régnant à la lumière de ses prétendus droits de l'homme par les massacres et par la Terreur, par la misère et par la famine, et qui finirent en beauté par une banqueroute !

Ainsi furent fondés les conceptions de l'Etat, incarnation de la Nation, et les principes de la dignité, humaine au nom desquels on veut bouleverser toujours davantage l'ordre naturel, jusqu'aux funestes projets de notre gouvernement. Qu'il nous soit donc permis de les contester et de les interdire, et ce d'autant plus vigoureusement que les siècles qui ont suivi notre révolution ont apporté tant de démonstrations par l'exemple de la nocivité absolue de ces conceptions et de ces principes.

Ce qui suivit la révolution française fut en effet largement à la hauteur des principes de 1789 en matière de respect de la vie. Les hécatombes des guerres napoléoniennes montrèrent combien la Nation était devenue un nouveau Moloch, qui pouvait exiger tous les sacrifices humains, préfigurant ceux de 1914. La révolution industrielle aux mains d'une bourgeoisie voltairienne illustra ce qu'est « la science sans conscience » (je préciserai « sans conscience chrétienne »). On fit du canon un digne instrument de politique sur des plans aussi divers que le social, l'économique et le commercial, au lieu de ce qu'il était précédemment, « l'ultime raison des rois », pour employer une image empruntée à l'Ancien régime. Mais, progrès oblige, le canon et toutes les armes se perfectionnèrent. La mort y trouva son compte, dans les proportions et les « performances » toujours plus grandes du 20^e siècle. Mention spéciale, bien entendu, aux régimes totalitaires, eux qui illustrèrent si bien l'idolâtrie de la Nation et le culte de « l'utilité commune », avec leurs lots de génocides des sous-hommes selon l'archétype de la révolution française. Le progrès ayant fait son oeuvre, on passa dans le domaine de la mort du stade de l'artisanat à celui de l'industrie lourde.

Après les grandes guerres du 20^e siècle, une fois la paix revenue, on comprend que les hommes aient eu envie de bonheur et de plaisir, et même d'une certaine facilité de vie. Mais jamais ils ne revinrent réellement sur ces conceptions mortifères de l'Etat et sur ces principes délirants de redéfinition de la dignité humaine. Lesquels continuèrent donc leurs ravages par d'autres canaux, d'autres moyens, tout aussi meurtriers, tout aussi génocidaires, mais d'apparence moins tonitruante que les guerres et massacres de jadis (que l'on a depuis délocalisés de toutes façons dans les pays pauvres). On fait d'autant plus mine de ne pas les voir que la Laïcité à outrance et la perte consécutive des principes moraux et valeurs spirituelles, jointe à une baisse catastrophique du niveau de culture ont placé notre pays dans un très piteux état. Il s'agit d'un vrai cataclysme, dont on ne ressent que maintenant l'ensemble des effets. Les deux siècles précédents, particulièrement le 19^e bénéficiaient encore d'une sorte d'effet d'inertie de l'ancien monde, de sa conscience chrétienne, d'un souci du maintien d'un haut niveau de culture et, malgré la déchristianisation des élites, de celui du maintien de la morale judéo-chrétienne. Celle que Jules Ferry appelait la « bonne vieille morale de nos pères ». Je l'ai encore connue à l'école laïque primaire où je rencontrais pour la première fois l'Évangile sous la forme d'une leçon de morale écrite au tableau noir « Celui qui voit la paille qui est dans l'oeil de son voisin ne voit pas la poutre qui est dans sien » (je n'en appris cependant la source que plus tard). Soixante ans plus tard, il ne saurait être question de citer l'Évangile à l'école[2]. Le suicide initié avec la Révolution française, manifesté ô combien par les guerres mondiales, est en passe d'être consommé par l'extension de la culture de mort. La majorité des chefs politiques et religieux, sauf les Papes dans cette dernière catégorie, n'ont eu de cesse que d'en sous-estimer les traces, pourtant indélébiles, et les effets, camouflés ou non, surtout si en face la foi chrétienne n'est pas affirmée avec force. Le Saint Siège a toujours été lucide. Mais encore faut-il l'écouter. Ce que j'écris là vaut avertissement tant pour les catholiques bien sûr, que pour tout le monde, tout simplement parce que l'Eglise catholique possède de par ses traditions et son ancienneté, une expertise en humanité difficilement dépassable. Rappelons-nous donc de l'incompréhension et des

moqueries qui accompagnèrent la parution de l'encyclique *Humanae Vitae* en 1968 et la lutte pour la vie que mena Saint Paul VI. Au point qu'encore aujourd'hui, on en est à croire dans beaucoup de milieux que ces pilules contraceptives ne seraient pas abortives, et qu'elles seraient sans effets secondaires sur la santé de la femme... C'est ainsi qu'on sacrifie plus que jamais la dignité inconditionnelle de l'homme et de sa vie sur l'autel de « l'utilité commune », sous le patronage d'un Etat complice. Les autres étapes-victoires de la culture de mort sont connues. La PMA n'est que la suite logique de ce qui l'a précédé, et annonce d'autres horreurs du même genre, en bien pire.

Alors oui, il faut aller battre le pavé le 6 octobre si l'on croit à la nocivité de ces projets. Mais il n'y a pas que le pavé qui mérite d'être battu...

Battons le tambour, et rallions tous les opposants à la culture de mort, à la culture du fric et de la marchandisation sans fin. Rallions ceux de tous les camps et rallions ceux qui s'ignorent. Rallions ceux qui se battent depuis des mois pour défendre la dignité de leurs vies, ceux à qui le pouvoir assène qu'ils ne servent à rien - je pense bien sûr aux gilets jaunes. Expliquons-leur que le respect de leur dignité commence par le respect inconditionnel de la dignité de toute vie et le refus de construire notre société sur le principe désastreux de « l'utilité commune ».

Battons et faisons battre tous les politiques qui soutiendront ces textes mortifères. Battons les antichambres des candidats à toutes les sortes d'élections afin de leur demander ce qu'ils pensent de ces textes qui maltraitent tant le respect dû à la vie humaine. Battons la coule de ceux qui nous gouvernent, selon leurs niveaux de responsabilités. Qu'ils pensent donc au peuple qu'ils disent représenter et qu'ils pensent à l'histoire ! A quoi souhaitent-ils que leurs noms soient attachés par les générations futures ? François Hollande a eu le mariage pour tous, le Bataclan et l'égorgeage du Père Hamel. Emmanuel Macron, en bien moins de temps, a déjà l'incendie de Notre Dame et le meurtre d'un handicapé mental qui n'avait plus la force de se nourrir seul. Jusqu'où faudra-t-il descendre ? Qui sait si les troubles qui se préparent n'annoncent-ils pas l'émergence de nouveaux Cicérons réactualisant la première catilinaire : « Jusques à quand, Catilina, abuseras-tu, enfin, de notre patience ? Combien de temps encore serons-nous le jouet de ta fureur ? Jusqu'où s'emportera ton audace effrénée ? » Ceux qui connaissent Rome savent qu'il n'y a pas loin du Capitole à la roche tarpéienne.

Et battons-nous les flancs, nous catholiques, de ces lois iniques : si par malheur elles étaient votées, aucun catholique ne serait, en conscience tenu, d'y obéir. On se trompe gravement à céder au vieux réflexe des jacobins de 1789, celui de proclamer qu'il n'y a rien au-dessus des lois de la République : il y a les lois de Dieu, il y a la Loi naturelle, il y a le Bien commun. Je considérerais donc que ces textes, même publiés au Journal Officiel n'auront aucune autorité sur une conscience chrétienne, et pas seulement sur elles !

Je poserai donc une question, la même que Mgr d'Ornellas aux Bernardins. Êtes-vous, messieurs nos dirigeants, aussi sûrs que cela que le peuple français veut ces transformations ? Avez-vous vraiment informé les électeurs de tout ce qu'elles impliquaient ainsi que de l'étendue de leurs conséquences ? On peut en douter. Car si tel était le cas, vous auriez organisé un référendum ! »

Père Michel Viot

[1] C'est ainsi que notre ministre de la « Santé » décide d'un revers de main d'incinérer 12 000 embryons pour des considérations de convenance de gestion :

<https://www.lesalonbeige.fr/12-000-embryons-humains-seront-detruits/>

[2] De nos jours, on lui préfère même le Coran !

<https://www.islametinfo.fr/2015/10/01/scandale-le-jihad-la-guerre-selon-le-coran-explique-aux-enfants-dans-un-manuel-scolaire/>

Site source :

[Michel Viot](#)